



ASIE/INDE - Appel au Président indien en faveur de l'augmentation du nombre de bourses d'étude attribuées aux chrétiens issus des populations tribales et dalits

Bhopal (Agence Fides) – Augmenter le nombre des bourses d'étude destinées aux étudiants chrétiens en Inde : c'est ce qu'ont demandé au Président de la Fédération indienne, Pranab Mukherjee, deux ONG composées de laïcs chrétiens de l'Etat du Madhya Pradesh, dans le centre de l'Inde. Ainsi que cela a été indiqué à l'Agence Fides par une note, les deux organisations, Rastriya Secular Manch et Isai Maha Sangh, ont rencontré Mukherjee, portant à son attention une série de questions concernant les communautés chrétiennes en Inde. Parmi les urgences, se trouvent celle d'augmenter le nombre de bourses d'étude destinées aux étudiants chrétiens, vu les difficultés rencontrées par les familles vis-à-vis des procédures nécessaires pour obtenir ces aides à l'instruction. Les plus importantes difficultés résident dans une mentalité discriminatoire enracinée au sein de l'administration civile. Les droits sont niés, en particulier, aux chrétiens appartenant aux castes les plus basses, issus des populations tribales ou étant hors castes a remarqué le Père Anand Muttungal, coordinateur d'Isai Maha Sangh. Les deux ONG ont remis au Président un mémorandum soulignant le fait que le gouvernement du Madhya Pradesh, guidé au cours de ces neuf dernières années par le parti nationaliste Baratiya Janata Party (BJP), a suivi dans l'administration de la chose publique des critères qui ont fortement pénalisé les minorités religieuses telles que les chrétiens et les musulmans, accordant de l'espace aux mouvements extrémistes hindous. Le document signale surtout le fait que « les ressources financières de l'Etat ont été utilisées afin de protéger et de promouvoir le développement des fidèles de la communauté hindoue » et que de nombreuses politiques adoptées sont « contraires à l'esprit de la Constitution indienne ». C'est pourquoi les associations en question demandent le respect ainsi que des garanties en ce qui concerne l'adoption de politiques justes, typiques d'un Etat laïc, qui ne discrimine pas les citoyens appartenant à des groupes religieux minoritaires. (SD-PA) (Agence Fides 12/06/2013)